

RAPPORT ANNUEL 2021

DÉFENSE DES ENFANTS
INTERNATIONAL
BELGIQUE

LE MOUVEMENT MONDIAL POUR LES DROITS DE L'ENFANT



KRUMP

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL BELGIQUE



DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL - BELGIQUE

SUIVEZ-NOUS :



Rue du Marché aux Poulets, 30
1000 Bruxelles
Belgique



+ 32 (0) 2 203 79 08



info@defensedesenfants.be



DEI-BELGIQUE.BE



DefensedesEnfantsBelgique



@DEI_Belgique



dei-belgique



deibelgique



INTRODUCTION



MOT DU DIRECTEUR



BENOIT VAN KEIRSBILCK
DIRECTEUR DE DEI-BELGIQUE

Sortir de la pandémie et reconstruire en mieux ?

Que retenir de 2021, à part que l'année a encore été largement perturbée par la pandémie et que celle-ci, on le sait fort bien, ça a été documenté, a eu un effet considérable sur l'exercice de leurs droits par les enfants ; ils ont été privés d'une partie de leur scolarité (et pourraient le payer sur le moyen et long terme si on n'y remédie pas), mais aussi de leurs loisirs, leur vie sociale et ont subi, plus que d'autres, le contexte du confinement, des « règles barrière », du port du masque, des limitations de tout genre.

Très vite, on a entendu de nombreuses voix s'élever : il faut tirer les enseignements de la pandémie ; il faut mettre en place des protocoles en place qui permettront d'éviter que les enfants en subissent les conséquences.

Si de fait, nombreux acteurs ont tenté d'identifier les « lessons learned » de cette période, il n'est pas certain que toutes ces leçons aient été tirées et qu'on est prêts à affronter une nouvelle crise mondiale de grande ampleur. Une crise en chassant une autre, nous sommes aujourd'hui face à une augmentation considérable des prix, notamment des matières premières, on a la plus grande vague de réfugiés que l'Europe a connue depuis la seconde guerre mondiale. Et là encore, on apprend en faisant, on n'était clairement pas prêts (mais peut-on seulement être prêts face à ce qui se passe ?).

Tout indique qu'on n'a encore vu qu'une infime partie de ce qui va tomber sur le monde, avec des ramifications mondiales, des crises alimentaires ainsi que des crises financières. La Russie est l'agresseur, ceci est incontestable ; et à ce titre ils portent une immense responsabilité face à l'humanité et son avenir (en ce compris, le fait que l'agenda pour lutter contre les dérèglements climatiques va encore en pâtir gravement).

Dans ce contexte, DEI-Belgique a poursuivi son action visant à améliorer les dispositifs destinés aux enfants, pour les rendre plus adaptés à leur situation et besoins, tant dans le domaine de la protection, de l'accueil, de la justice, de la participation malgré les contextes difficiles que nous connaissons.

Certes, les activités ont parfois dû être modifiées compte tenu des circonstances, mais sans jamais oublier l'objectif final.

À la veille du 30ème anniversaire de l'association, nous sommes déterminés à poursuivre notre action en continuant à se professionnaliser, pérenniser l'équipe, tabler sur ton expérience et nous adapter au gré des circonstances. C'est ce que nous espérons avoir pu faire passer à travers cet exercice annuel.

En ne manquant pas de remercier tous ceux qui soutiennent notre action, les volontaires, les membres du Conseil d'Administration qui nous font entière confiance, les partenaires, et bien sûr ceux qui pourvoient aux fonds indispensables à nos objectifs.

Bonne lecture !

L'équipe de DEI-Belgique

TABLE DES MATIÈRES

DEI - Le Mouvement	5
DEI-Belgique en quelques mots	6
Education permanente	8
Plaidoyer	9
Projets justice	15
LA-CHILD	16
CLEAR-rights	18
YouthLab	20
Dans la peau de..	22
CADRE	24
Projet Palestine	26
ADEVIO	28
Projets protection de l'enfance	30
Become Safe	31
PARCS	33
Lutte contre la Violence à l'égard des enfants	35
Les nouveaux projets en 2021	37
Communication	39
Finances	40
L'équipe	41



DEI-LE MOUVEMENT



L'ONG Défense des Enfants International est présente sur les 5 continents



Défense des Enfants International (DEI) est un mouvement mondial composé de sections nationales et de membres associés actifs sur les cinq continents. Chacune des sections nationales de DEI travaille sur les problématiques les plus pertinentes pour son contexte national. Il a été **fondé en 1979, année mondiale des enfants.**

Le **Secrétariat International** est basé à Genève, en Suisse. Il joue un rôle crucial dans le lobbying et la défense des droits des enfants au sein des mécanismes des droits humains des Nations Unies. La **Fondation « World Service »** basée à Bruxelles a été créée en 2016 pour défendre les intérêts de DEI auprès des institutions européennes.

Mandat et vision

Notre mandat est de surveiller et mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant au niveau local, national et international.

Notre vision est que les enfants, en tant qu'êtres humains, doivent pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux avec dignité, dans une société juste et responsable.

Dans tout ce que nous faisons, nous aspirons à travailler de manière transparente, responsable, durable et à faire une réelle différence sociale.

Une gouvernance participative unique

Une **assemblée générale internationale** est organisée tous les quatre ans pour valider le cadre stratégique du mouvement. Chaque section nationale est représentée.

Le **Conseil exécutif international** est l'autorité de gouvernance de DEI. Il est composé de huit membres des Sections nationales. Ils se réunissent jusqu'à quatre fois par an pour statuer sur les orientations stratégiques du Mouvement.

Un **comité consultatif** composé d'experts renommés dans le domaine des droits de l'enfant et de la gouvernance nous fournit un appui technique régulier.



DEI-BELGIQUE



EN QUELQUES MOTS

Défense des Enfants International-Belgique (DEI-Belgique) a été créée en 1991 en tant que section nationale de l'organisation Défense des Enfants International. Notre objectif est d'assurer des actions pratiques, systématiques et concertées en vue de la mise en œuvre effective des droits de l'enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et d'autres normes internationales.

Nos objectifs



PROTÉGER ET DÉFENDRE
les droits de l'enfant



RENFORCER
les capacités des professionnels



COMBATTRE
toute forme de violence et
de discrimination



DONNER UNE VOIX
aux enfants et un accès
aux recours

Actions



Plaidoyer

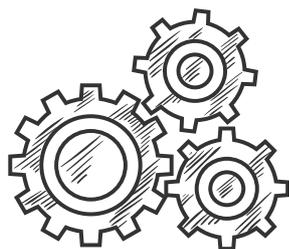
Education aux droits de l'enfant

Outils et recherches
participatives

Actions en justice

Notre travail est régi par les principes énoncés dans la CIDE et les normes internationales relatives aux droits humains

**L'intérêt supérieur de
l'enfant**



La non discrimination

La participation des enfants



NOS DOMAINES D'ACTION

La justice adaptée aux enfants



Nous œuvrons pour que la **justice soit plus accessible pour les enfants**, qu'ils comprennent mieux ce qui s'y passe et qu'ils puissent y recourir le jour où leurs droits ne sont pas respectés. Nous agissons aussi auprès des professionnels pour que la **justice soit spécialisée et adaptée** lorsqu'un enfant se retrouve en conflit avec la loi ou impliqué dans une procédure judiciaire (demande de protection internationale, audition dans une procédure etc.).

Enfants et migration



DEI-Belgique s'engage pour la défense des droits des enfants migrants, particulièrement vulnérables à différentes formes de violences. Nous travaillons en particulier sur les thématiques de **violences basées sur le genre** à l'encontre des enfants migrants ainsi que sur **l'accès à la justice** pour les enfants dans la migration.

Nos actions portent tout particulièrement sur la formation des professionnels travaillant au contact de ces enfants, afin de les sensibiliser à la question des droits de l'enfant et les aider à développer leurs capacités pour un meilleur accompagnement.

Lutte contre la violence à l'égard des enfants



La lutte contre la violence à l'égard des enfants et la protection de l'enfance sont centrales à nos actions. Nous militons notamment pour l'interdiction des **violences dites éducatives ordinaires** en Belgique. Nous plaidons également pour la **mise en place de politiques de protection de l'enfance** dans toutes les structures qui travaillent pour ou avec les enfants.



EDUCATION PERMANENTE

DEI-Belgique est agréée comme organisation d'Education Permanente par la **Fédération Wallonie Bruxelles**. A ce titre, l'association élabore des outils pédagogiques, organise des formations en droits de l'enfant, rédige des analyses, réalise des études ou des recherches participatives, développe des campagnes et met à disposition son expertise aussi bien auprès du grand public qu'auprès des instances belges et internationales. **Toutes nos réalisations sont disponibles sur notre site internet WWW.DEI-BELGIQUE.BE**

OUTILS PÉDAGOGIQUES LES THÈMES

- Lignes directrices pour une aide juridique adaptée aux enfants en conflit avec la loi - recommandations et bonnes pratiques destinées aux prestataires d'aide juridique et aux décideur-se-s politiques Les violences basées sur le genre envers les enfants et les jeunes migrants
- Exploitation et traite des enfants migrant-e-s : un focus sur la Belgique
- Guide pratique pour la mise en place de Politiques de Protection de l'Enfance dans les structures de sport et de loisirs
- Manuel destiné aux intervenants spécialisés accompagnant la mise en place et en œuvre de Politiques de Protection de l'Enfance dans le cadre des organisations de sport et de loisirs

ETUDES ET RECHERCHES

- L'aide juridique pour les enfants dans les procédures pénales : rapport sur les contextes actuels dans les pays européens
- Recommandations quant au cadre législatif dans le sport et les loisirs en FWB PARCS
- Avis : la prise en compte et l'intégration des droits de l'enfant dans le nouveau code de la migration

LES FORMATIONS

- Les droits de l'enfant dans le cadre du placement
- La participation du mineur en conflit avec la loi
- Enfance, migration et violences
- Exploitation sexuelle des enfants
- La justice adaptée aux enfants
- La traite des enfants
- La justice restauratrice en faveur des mineurs
- Aide juridique adaptée aux enfants en conflit avec la loi perspectives européennes et pratiques interprofessionnelles Initiation aux droits de l'enfant

107 PERSONNES FORMÉES EN 2020



ANALYSES

- L'Examen Périodique Universel pour faire avancer les droits de l'enfant en Belgique
- Défis et pratiques prometteuses en matière d'aide juridique pour les enfants en conflit avec la loi en Belgique – Résumé des échanges du dialogue stratégique sur l'aide juridique pour les mineurs en conflit avec la loi
- Etudes exploratoires comparatives de l'état des lieux des normes de protection de l'enfance dans le sport et les loisirs PARCSR
- Lessons learnt – enseignements à retenir des projets pilotes réalisés dans le cadre du projet PARCS
- Rapport participation des enfants PARCS

CAMPAGNES

- Campagne PARCS – Tu peux le dire & Charte de la bienveillance





PLAIDOYER



Le plaidoyer, qu'est-ce que c'est ?

Le plaidoyer désigne un ensemble d'activités menées par des acteurs de la société civile visant à influencer les autorités ou le grand public pour que les droits humains soient mieux respectés. Les activités de plaidoyer menées par DEI s'appuient sur le droit international des droits de l'enfant. Nous agissons pour faire cesser les violations des droits de l'enfant que nous constatons à travers l'ensemble de nos activités.

Focus sur les activités et thématiques phares de 2021



Les violences dites éducatives ordinaires (VDEO)



Droits des enfants affectés par la migration



Enfants privés de liberté : l'étude mondiale



Les Nations Unies, un levier important pour le respect des droits de l'enfant



LES VIOLENCES DITES ÉDUCATIVES ORDINAIRES (VDEO)

Tirer les oreilles, menacer, faire du chantage, donner une claque... Les violences dites éducatives ordinaires (VDEO) **concernent toutes les formes de violences physique, verbale ou psychologique infligées aux enfants dans un but prétendument éducatif.**

Notre travail vise l'**adoption d'une législation interdisant les VDEO**, en gardant à l'esprit qu'une loi est indispensable mais ne suffit pas. Elle doit s'accompagner de campagnes d'information et de sensibilisation de la population et de mesures de soutien à la parentalité.



L'année 2021 fut l'occasion de continuer les actions menées par l'association, et plus spécifiquement par le pôle « Protection », pour mettre un terme au recours à la violence physique, verbale et psychologique envers les enfants à des fins prétendument éducatives, et ce, au travers de multiples axes. Les partenariats existant ont été consolidés au travers d'activités telles que la participation à des réunions et travaux de groupe, le partage de savoirs et la rédaction collaborative de documents, de communiqués de presse et d'outils de plaidoyer. Les actions de plaidoyer ont été menées aux niveaux fédéral et communautaire afin d'accélérer l'adoption de législations visant l'interdiction légale des VDEO et d'ancre le droit de l'enfant à une éducation non violente dans ses divers milieux de vie.

Les activités de plaidoyer s'accompagnent également de **campagnes de sensibilisations** afin d'informer et d'éveiller le grand public aux effets des VDEO et à la nécessité d'une législation en la matière. En 2021, une campagne a été diffusée sur les réseaux sociaux afin de déboulonner les idées reçues les plus courantes sur ces violences.



DROITS DES ENFANTS AFFECTÉS PAR LA MIGRATION

Les enfants concernés par la migration rencontrent de grandes difficultés pour accéder à leur droits notamment : à l'éducation, à la santé (physique et mentale), à un logement, à une vie de famille. DEI réaffirme : un enfant est toujours et avant tout un enfant et doit être traité comme tel, peu importe son statut migratoire ou celui de ses parents.



En 2020, DEI s'investissait principalement pour promouvoir des **procédures administratives et judiciaires plus respectueuses des droits de ces enfants**, notamment en promouvant une meilleure mise en œuvre des Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, revendication au cœur du projet **Child Friendly Justice in action** ! En 2021, DEI a continué à plaider en ce sens, notamment en remettant un avis visant à influencer l'élaboration du futur code de l'asile et de la migration, en partenariat avec la Plateforme mineurs en exil.



La **détention pour des raisons de migration** a un impact profond et durable sur la santé physique et mentale et le développement des enfants : risque accru de dépression et d'anxiété, et symptômes comparables à ceux du syndrome de stress post-traumatique, comme des insomnies, des cauchemars et l'énurésie. Un consensus international émerge actuellement pour affirmer que détenir un enfant pour des motifs liés à la migration est contraire au droit international, particulièrement à la CIDE . Ainsi, en plus de contester les modalités de la détention des enfants devant le Conseil d'Etat, DEI exige l'adoption d'une loi qui interdise absolument de détenir ces enfants.



Image du Centre 127 bis où sont détenus des familles avec enfants

PRIVATION DE LIBERTÉ DES ENFANTS : PLAIDER POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME NATIONAL DE PRÉVENTION



La CIDE précise que la privation de liberté d'un enfant ne peut être qu'une mesure de dernier ressort, qui doit être conforme à la loi et être d'une durée aussi courte que possible. Par ailleurs, lorsqu'il est privé de liberté l'enfant ne doit pas être privé de ses autres droits. Or, lorsque c'est le cas, les enfants se trouvent dans une situation de vulnérabilité particulièrement accrue vis-à-vis des mauvais traitements, il est donc indispensable de pouvoir compter sur un contrôle effectif et adapté de ces lieux.

Un tel contrôle n'existe toujours pas en Belgique dans tous ces lieux. Pourtant, la Belgique a bien signé en 2005 l'OPCAT (Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la torture qui impose aux Etats de créer une institution spécialisée).



C'est le nombre d'enfants privés de liberté à travers le monde

Aujourd'hui encore, la Belgique s'abstient de ratifier le protocole (étape naturelle après une signature et qui engagerait le pays à appliquer les prescrits du texte) et donc de mettre sur pied un tel contrôle systématique de prévention de la torture.

En 2021, DEI Belgique a continué de plaider pour la ratification dudit protocole et la création d'une institution qui réponde aux prescrits internationaux et qui puisse vraiment prévenir les mauvais traitements et la torture des enfants privés de liberté. Ce combat, DEI le mène au sein de la coalition OPCAT, composée de l'ACAT, la Ligue des droits humains, MOVE, la section belge de l'Observatoire international des prisons, le Centre d'Action Laïque, I.Care et nouvellement le Gang des vieux en colère.

Ce consortium qui rassemble des expertises complémentaires en matière de privation de liberté permet de renforcer la voix de DEI pour porter ce message. Une vidéo qui résume la situation et un avis de la coalition ont notamment été publiés en 2021 pour soutenir le travail de lobbying et informer sur la situation.

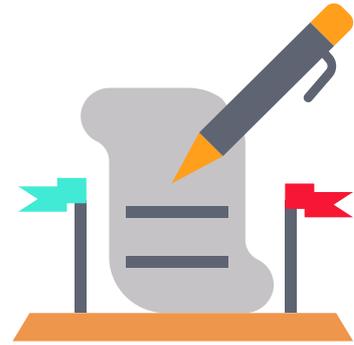




LES NATIONS UNIES, UN LEVIER IMPORTANT POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT

Consciente de l'importance des mécanismes des Nations Unies comme levier pour les droits de l'enfant, DEI intervient régulièrement dans ceux-ci.

Les mécanismes des traités : les neuf Conventions clés des Nations Unies en matière de droits fondamentaux [1] ont un comité d'experts. Des cycles de rapportage sont organisés à intervalles réguliers. Les Comités examinent la mise en œuvre de la Convention dans un Etat donné en s'appuyant sur un rapport établi par celui-ci et des rapports alternatifs élaborés par des institutions indépendantes ou des organisations de la société civile. En 2021, DEI Belgique s'est allié à sept autres organisations pour établir un **rapport alternatif à l'attention du Comité des Nations Unies contre la torture**. Ce rapport a informé le Comité qui, après avoir examiné le rapport remis par l'Etat belge et d'autres rapports alternatifs, a mené un dialogue avec les représentants de l'Etat et les acteurs ayant remis un rapport alternatif puis établi des **recommandations à l'attention des autorités belges**. Ces recommandations doivent guider l'Etat pour qu'il mette fin aux violations de certains droits fondamentaux protégés par la Convention et qu'il la mette mieux en œuvre.



L'examen périodique universel : est un processus du Conseil des droits de l'homme au cours duquel les Etats membres du Conseil passent en revue les réalisations de leurs pairs en matière de droits humains puis émettent des recommandations. Afin que les droits de l'enfant bénéficient d'une attention suffisante au cours de ce processus, DEI Belgique a contribué en 2020 au rapport alternatif remis par la Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant (CODE). En 2021, DEI Belgique a continué à intervenir dans le processus en fournissant aux Etats des informations clés concernant les droits de l'enfant en Belgique, pour appuyer cela **des vidéos et des fiches thématiques ont été co-réalisées avec la CODE**. Puis, DEI a encouragé l'Etat belge à adopter de nombreuses recommandations concernant les droits de l'enfant. Dans les prochaines années, l'association assurera le suivi de celles-ci afin de favoriser leur mise en œuvre. Enfin, en ligne avec sa mission d'éducation permanente, **DEI a publié une analyse décrivant la manière dont les droits de l'enfant ont été promus par DEI Belgique et ses partenaires au cours de l'EPU**, elle offre une vision précise du processus de l'EPU et entend donner des idées et pistes d'actions à d'autres organisations de la société civile ou institutions indépendantes qui souhaiteraient influencer l'EPU de manière à promouvoir les droits fondamentaux et plus spécifiquement les droits de l'enfant.



Les procédures spéciales : le système de protection des droits humains des Nations Unies repose aussi sur des experts indépendants. DEI-Belgique contribue régulièrement aux recherches de ces experts et rapporteurs lorsqu'elles touchent aux droits des enfants via le secrétariat international du mouvement DEI.

[1] La Belgique n'a ratifié que huit de ces neuf Conventions, elle n'a pas ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La liste des neuf comités d'expert est disponible sur le site : <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/Pages/HumanRightsBodies.aspx>



TRAVAILLER EN RÉSEAU POUR UN PLAIDOYER PLUS IMPACTANT ET CONCERTÉ



DEI Belgique est active dans de nombreuses plateformes ou coalitions d'organisations et une grande partie du plaidoyer mené se fait donc en réseau. Cela permet de porter un message commun qui a, dès lors, une plus forte portée.

En 2021, l'association a continué de mener un plaidoyer actif en matière de droits des enfants dans la migration notamment grâce à son implication comme membre de la **Plate-forme mineurs en exil**. Au niveau européen, l'association est active au sein de la **Initiative for Children in Migration** qui rassemble des organisations actives en matière de plaidoyer pour les droits des enfants migrant au niveau de l'Union.



Plate-forme mineurs en exil
Platform kinderen op de vlucht

DEI-Belgique est également un membre actif de la **CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant)**, réseau d'associations qui veille à la bonne application de la Convention des droits de l'enfant en et par la Belgique. Elle compte quinze membres dont DEI-Belgique.

Espace de concertation privilégié entre acteurs des droits de l'enfant, la CODE a permis de créer des collaborations solides entre DEI-Belgique et certains autres membres, notamment pour le projet BRIDGE.



COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Par ailleurs, l'association porte un plaidoyer fort concernant les droits des enfants privés de liberté grâce en contribuant aux activités de la coalition OPCAT dont l'action est décrite précédemment.



Coalition
OPCAT

DEI est membre de l'**organe d'avis de la Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant** qui a, en 2021, publié trois avis,

- le premier avis est relatif à la proposition de loi 55-1029/001 modifiant le Code civil en vue d'instaurer une protection juridique prénatale,
- le deuxième est relatif aux droits des enfants dans leurs relations avec la police,
- le troisième adresse des recommandations relatives à l'acceptation des recommandations adressées à l'Etat belge dans le cadre de l'Examen Périodique Universel.



Commission nationale
pour les droits de l'enfant



On ouvre l'œil : aperçu d'enjeux ayant fait l'objet d'activités de plaidoyer en 2020

Relocalisations depuis Moria

Après les incendies survenus dans le camp de Moria en Grèce en 2020, plus de **12 000 personnes se sont retrouvées dans une détresse et un dénuement total**. Parmi eux, des **milliers d'enfants dont 400 étaient non accompagnés**. Près d'un an après les incendies peu de choses ont changé. De nombreuses personnes ont été transférés dans un nouveau camp qui a rapidement été surnommé Moria 2.0 en raison de ses conditions épouvantables. En 2021, joignant l'initiative du Portuguese Refugee Council, DEI Belgique a relayé **l'appel à la formation d'une coalition de pays européens prêts à relocaliser des réfugié.e.s**. Aux côtés d'autres organisations, DEI continuera de plaider pour que des enfants puissent être relocalisés depuis la Grèce où les conditions humanitaires désastreuses sont en tout point incompatibles avec l'exercice de leurs droits.



Rapatriement des enfants belge dans les zones de conflit

Malgré les rapatriements orchestrés par la Belgique en 2021, des enfants belges survivent encore dans les deux camps de détention gérés par les autorités Kurdes dans le nord-est de la Syrie. Les conditions humanitaires y sont désastreuses et mettent en danger leur survie. **DEI-Belgique insiste sur la nécessité d'identifier et rapatrier dans les meilleurs délais tous ces enfants et de leur fournir une assistance urgente, quel que soit leur âge ou leur degré d'implication présumée dans le conflit armé ; ils doivent, dans toute la mesure du possible, être rapatriés avec leurs parents**

Dessaisissement

Le "dessaisissement" est la possibilité laissée au juge de la jeunesse de se dessaisir d'une affaire concernant un mineur qui avait entre 16 et 18 ans au moment des faits au profit d'une autre juridiction qui le jugera selon le droit pénal commun et la procédure pénale commune. Le dessaisissement est contraire aux standards internationaux relatifs à la justice des enfants et en particulier la CIDE en ce qu'il permet de juger un mineur comme s'il était majeur. DEI Belgique plaide régulièrement et depuis de nombreuses années pour que les autorités mettent fin au dessaisissement.

Enfants palestiniens face à la justice militaire

Dans le cadre du projet en collaboration avec DEI Palestine, DEI Belgique conduit des activités de plaidoyer visant à promouvoir les droits des enfants palestiniens face aux arrestations, poursuites et détention par l'armée israélienne, ce à la fois au niveau européen et belge.





NOS PROJETS POUR LA

JUSTICE ADAPTÉE

AUX ENFANTS





LA CHILD



Lorsqu'ils sont suspectés, accusés d'avoir commis un fait qualifié infraction, ou qu'ils ont été condamnés pour un tel fait, les enfants ont besoin de recevoir une aide juridique adaptée et de qualité. Tout au long de la procédure et à son issue, le respect de leurs droits dépend pour beaucoup de leur accès à une assistance juridique.



En application des principes de la justice adaptée aux enfants, l'aide juridique doit être adaptée aux besoins et droits particuliers de l'enfant en conflit avec la loi. La personne qui fournit l'aide légale a par exemple un rôle majeur dans l'information de l'enfant, or, bien informer un enfant sur une procédure juridique parfois complexe, sur ses droits et les issues possibles de la procédure, nécessite notamment de développer des capacités particulières de communication avec l'enfant.

L'aide juridique doit aussi être accessible. Ainsi, le système d'aide juridique doit garantir que tout enfant qui entre en conflit avec la loi ait accès dès le début de la procédure à une assistance juridique de qualité. Concrètement cela repose par exemple sur l'accessibilité géographique, financière ou encore la disponibilité et la formation des professionnels de l'aide juridique pour ces enfants.



Le projet LA Child (Legal Aid for Children), vise à renforcer les droits de ces enfants d'accéder à une aide juridique adaptée et de qualité.

Activités et réalisations en 2021: Etat des lieux de l'aide juridique pour les enfants en conflit avec la loi dans 14 pays européens

En 2020 : documenter la situation, mesurer les enjeux et informer

Sous la coordination du Law Institute of Lithuania, DEI Belgique a participé à la rédaction d'un rapport présentant l'ensemble des normes internationales relatives à l'aide juridique pour les mineurs en conflit avec la loi, *Legal aid for children in conflict with the law in international and European instruments*.

Concernant la Belgique, DEI a publié un état des lieux de l'aide juridique pour les enfants en conflit avec la loi

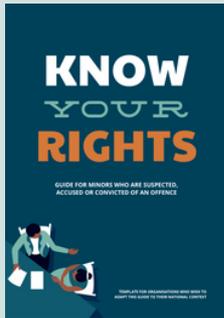
Grace aux recherches documentaires menées par **DLA-Piper** dans 11 pays européens et aux recherches documentaires et de terrain mené en Belgique, en Albanie et en Lituanie par les organisations partenaires du projet, un état des lieux de portée européenne a été publié.





En 2021 : renforcer les capacités des professionnels, informer les jeunes et promouvoir une aide juridique adaptée

DEI-Belgique a coordonné le développement des Lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants en conflit avec la loi : Recommandations et pratiques inspirantes destinées aux prestataires d'aide juridique et aux décideur.se.s politiques, un document qui vise à rendre accessibles les normes internationales, les recommandations et les pratiques inspirantes afin de soutenir l'action de tou.te.s les professionnel.le.s ayant un impact sur l'aide juridique pour les enfants en conflit avec la loi à travers l'Europe. Ce document a une double portée : le renforcement des compétences des professionnels et celui des autorités.



Les recherches menées dans le cadre du projet ont révélé que les enfants ne connaissent pas bien leurs droits. DEI-Belgique a donc coordonné le **développement du guide pour les mineurs Quels sont mes droits ? et Wat zijn mijn rechten ? un guide d'information à destination des jeunes**. La version anglaise de ce document est un modèle vierge, qui peut être facilement traduit et adapté nationalement par les professionnels et associations qui souhaiteraient utiliser un tel Guide ailleurs qu'en Belgique. Nous invitons donc toutes les personnes intéressées à consulter et télécharger le "Manuel étape par étape" qui vous montrera toutes les étapes pour créer votre guide !

Toujours dans une optique de renforcement des compétences des professionnels, l'association a organisé des **formations pour les professionnel.le.s de la justice des mineur.e.s** (avocat.e.s, psychologues, travailleur.euse.s sociaux, criminologues, policier.e.s etc.) à Gand, Bruxelles et Namur. La formation visait notamment à ce que les participant.e.s en apprennent plus sur l'aide juridique adaptée aux enfants à travers l'Europe mais également qu'ils (re)découvrent le rôle et la méthode d'action de professionnel.le.s et services qui interviennent auprès des mineur.e.s concerné.e.s. **Au total, 67 professionnel.le.s ont pris part à ces formations.**

DEI a également organisé un **dialogue stratégique** pour conclure ce projet en Belgique. La discussion a notamment rassemblé des membres des administrations de l'aide à la jeunesse, des ordres des avocats, des cabinets, des organisations de droits humains. La publication à l'issue de la discussion permet d'en apprendre plus sur les enjeux et efforts actuels en Belgique en matière d'accès à l'avocat pour les mineur.e.s privé.e.s de liberté, le « matching » et la continuité de la représentation.

Enfin, DEI Belgique a pris pleinement part au **Congrès mondiale sur la justice avec les enfants** en y organisant un panel de discussion autour du projet LA Child afin d'attirer l'attention des participants sur l'importance d'une aide juridique adaptée aux enfants dans les procédures de justice pour mineur.e.s et encourager la discussion sur les moyens de l'améliorer, notamment en réfléchissant aux pratiques inspirantes existant dans divers pays européens.

e projet est co-financé par le programme Justice de l'Union Européenne (2014 – 2020), il a également bénéficié du soutien financier de la COCOF et de la Loterie Nationale.



Le projet est coordonné par le Law Institute of the Lithuanian Center for Social Sciences (Lituanie). DEI Belgique est l'un des partenaires du projet aux côtés du Center of Integrated Legal Services and practices (Albanie).



CLEAR-RIGHTS



Suite à l'adoption des **Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants**, de bonnes pratiques ont émergées à travers l'Europe. Cependant, de nombreuses recherches attestent encore du manque d'adaptation des systèmes judiciaires aux enfants qui sont en contact eux. L'**assistance juridique** est l'une des conditions indispensables d'un système de justice adapté or, à travers l'Union Européenne, les enfants - filles et garçons- sont encore confrontés à de nombreuses difficultés pour accéder à une assistance juridique spécialisée et de qualité.

Les systèmes d'aide juridique ne fonctionnent pas toujours efficacement dans tous les pays et certains sont confrontés à divers obstacles, dont l'insuffisance du financement ou l'indisponibilité d'avocats volontaires pour l'aide juridique. En conséquence, tous les enfants ne bénéficient pas de l'assistance d'un avocat dans le cadre de l'aide juridique ou bénéficient d'une assistance peu adaptée. Les informations dont disposent les enfants sur leurs droits ne sont pas toujours fournies dans un langage clair et accessible.



L'objectif du projet CLEAR-Rights est de renforcer l'assistance juridique pour les enfants suspectés, accusés ou condamnés pour une infraction et ainsi garantir le respect de leurs droits.

En particulier, le projet a pour but d'assurer aux enfants en conflit avec la loi un accès gratuit à un avocat ou une assistance juridique pro bono de qualité chaque fois qu'ils en ont besoin.

Ce projet s'ancre dans la suite du projet LA Child en ouvrant la réflexion et les activités menées pour l'aide juridique à l'aide pro bono dans la mesure où elle est indispensable dans certains pays partenaire du projet dans lesquels les système d'aide juridique sont défaillants.

Activités et réalisations en 2021



Practices and gaps in legal aid systems for children in Belgium, France, Hungary, Romania and The Netherlands
European review

Entamé en 2021, ce projet se poursuivra en 2022.

En 2021, dans le cadre de ce projet, DEI Belgique a contribué à un **examen des pratiques et des lacunes des systèmes d'aide juridique de chaque pays partenaire**, afin de répertorier les besoins et les capacités en matière d'aide juridique et de services pro bono, qui a donné lieu à la publication d'un état des lieux européen.



En 2022, dans le cadre de ce projet, DEI contribuera à :



- L'élaboration de lignes directrices, standards de qualité et de critères d'accréditation à l'intention des praticiens du droit sur l'assistance juridique adaptée aux enfants



- La création d'une base de données en ligne qui rendra accessible aux avocats qui représentent des enfants des fiches thématiques expliquant la jurisprudence pertinente



- L'organisation de formations pour les avocats de l'aide juridique ou les avocats pro-bono dans chacun des pays partenaires



- La planification d'une visite d'étude en Belgique afin de permettre aux professionnels fournissant une assistance juridique aux enfants en conflit avec la loi d'échanger sur leurs pratiques



Ce projet est financé par le programme Justice de l'Union Européenne

Coordination : Terre des Hommes - Hungary



Partenaires du projet :





YOUTHLAB

YouthLab

Les mineurs pris en charge par la justice protectionnelle après avoir commis des faits qualifiés infraction disposent du droit d'être entendus et que leurs opinions soient prises en compte dans toutes les procédures administratives et judiciaires les concernant. Il s'agit d'un droit fondamental consacré par l'article 12 de la Convention Internationale et incorporé au dispositif règlementaire belge par l'article 22bis de la Constitution.

Pour mettre en œuvre ce droit de manière effective, la justice des enfants doit se doter d'un environnement qui facilite et encourage cette participation. **L'un des leviers de ce droit à la participation est la communication adaptée aux enfants. En ce sens, le projet YouthLab se propose d'améliorer la communication en contexte judiciaire en impliquant des jeunes ayant eu des expériences avec la justice dans la formation des professionnels : il s'agit des avocats, procureurs et juges de la jeunesse.**



Cette méthodologie de formation innovante a été mise au point par l'ASBL néerlandaise **Young in Prison** en 2015 et fait désormais partie intégrante du cursus de formation obligatoire des magistrats des parquets jeunesse.



L'objectif du projet **YouthLab** est de promouvoir le droit à la participation des enfants dans les procédures judiciaires les concernant.

Activités et réalisations en 2021



Pendant l'année 2021, **les jeunes facilitateurs** ont bénéficié de séances de coaching dispensées par des animateurs comédiens, afin de leur permettre d'articuler au mieux leur participation aux échanges avec les professionnels de la justice.



14 séances de formation ont ensuite été dispensées avec la participation de 7 jeunes facilitateurs et 55 professionnels avocats, magistrats et travailleurs sociaux impliqués dans la protection de la jeunesse.



Par ailleurs, trois des jeunes facilitateurs ont également participé à la production d'une **mini-série de podcasts** qui paraîtra en 2022, afin de conserver les apprentissages issus des expériences des jeunes en justice et de leur analyse personnelle.



En partenariat avec le **Forum des Jeunes**, DEI Belgique a mobilisé les jeunes facilitateurs du projet, qui se sont unis aux bénévoles actifs auprès du Forum, pour élaborer une enquête sur la justice des mineurs. L'objectif de cette démarche est de se saisir des connaissances, perceptions et recommandations des jeunes belges francophones vis-à-vis de la justice des mineurs. Cette enquête sera distribuée et analysée pendant l'année 2022.



Enfin, une **boîte à outils** a été élaborée pendant la dernière partie de l'année 2021 dans l'objectif de disséminer la méthodologie de formation participative et tirer des apprentissages de la mise en œuvre du projet dans les trois pays partenaires.

Ce projet est co-financé par le programme Droits Égalité et Citoyenneté de l'Union Européenne.



Co-financé par le Fonds Houtman et la COCOF



Projet coordonné par l'organisation néerlandaise **Young in Prison**



Partenaires : **DEI-Belgique** et **DEI-Italie**





DANS LA PEAU DE... (UN AVOCAT UN JUGE, UN PROCUREUR)



Comprendre le système judiciaire est une condition nécessaire pour défendre et exercer ses droits. C'est la raison pour laquelle notre projet a pour vocation de faire connaître le monde de la justice aux jeunes, eux, qui trop souvent ignorent son fonctionnement et se retrouvent démunis face à cette immense machine. Le projet « **Dans la peau de... (un juge, un avocat, un procureur, etc.)** » a vu le jour en septembre 2019. Il est mené par DEI-Belgique, en partenariat avec l'association Jeunesse & Droit.



Le projet Dans la peau de.. (DLPD) vise à permettre à des jeunes entre 12 et 18 ans en Wallonie de se familiariser avec la justice, plus particulièrement la justice des mineurs par le biais d'ateliers interactifs.

Comment se passe un atelier DLPD ?



Accueil, présentation



Présentation des acteurs et de leur rôle à partir d'extraits de série, et échange avec les jeunes



Focus sur les droits procéduraux : quizz en équipe



Quizz sur le parcours du jeune pour récapituler les acteurs vus précédemment et situer dans le temps leur intervention tout au long de la procédure



Préparation du procès fictif en sous-groupes



Procès fictif et briefing après chaque cas par le professionnel de la justice présent



Intervention du professionnel (avocat, procureur ou juge) : échange avec les jeunes sur son expérience, son métier, etc.



Evaluation : retour sur expérience et synthèse



3h30 d'atelier

Le Parcours du jeune





Les ateliers DLPD en 2020 en quelques chiffres :



914

élèves sensibilisés



44

classes visitées



25

avocats mobilisés



En raison de la crise sanitaire, de nombreux ateliers -ont été annulés. Cependant, cela a permis d'amorcer une réflexion sur un outil pédagogique en ligne à destination des professeurs. L'idée serait de créer un **atelier totalement virtuel et tout le temps accessible**. Grâce aux évaluations des élèves, professeurs et professionnels de la justice, nous pouvons dire que l'approche interactive a porté ses fruits. D'autant plus que les résultats obtenus montrent une participation très active des jeunes durant l'atelier. Ce fut aussi l'occasion d'aborder des débats comme les violences policières, les violences éducatives ordinaires ou encore le harcèlement.

uite à la forme hybride qu'ont pris les ateliers « Dans la peau de... » en pleine crise sanitaire, une réflexion a pu être amorcée sur la création d'un outil pédagogique en ligne à destination des professeurs. Cette plateforme Verdict mettant en scène le contenu de l'animation sera désormais disponible dès 2022 !

A travers ce projet, des **outils pédagogiques ont été créés** (brise-glace, quizz, parcours du mineur délinquant, procès fictif, kit pour le professeur, mémo-justice pour les élèves) et des partenariats enrichis (Jeunesse & Droit, Fédération Wallonie-Bruxelles, établissements scolaires, avocats, etc.).

Le projet a d'ailleurs été renouvelé en janvier 2021 et a déjà pu sensibiliser d'autres jeunes via des ateliers présentiels et virtuels. L'**outil pédagogique en ligne** est également en construction et devrait voir le jour en 2021. Il y a une réflexion également autour du Parcours du jeune (mineur délinquant et mineur en danger) car ce support présente un intérêt à être diffusé auprès des professionnels de la justice des mineurs.



Le Kit de l'enseignant



Le Mémo justice



Le projet est financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

En partenariat avec Jeunesse et Droit :





CADRE



Dans plusieurs pays de l'UE, la loi permet toujours, dans certains cas de figure, de détenir des enfants pour des motifs liés à la migration. Pourtant, la législation européenne prévoit le développement d'alternatives à cet enfermement pour garantir le respect des droits fondamentaux des enfants.

Le projet « **Children's Alternatives to Detention protecting their Rights in Europe** » (CADRE), coordonné par le bureau bruxellois de la Commission Internationale des Juristes (ICJ) a démarré en février 2021 et se prolongera pendant deux ans pour contribuer à l'amélioration, au développement et à la mise en œuvre concrète d'alternatives viables et efficaces à la détention des enfants en situation de migration, en conformité avec la législation européenne.



L'objectif du projet est de promouvoir une meilleure connaissance de la détention pour des motifs liés à la migration, des alternatives possibles et des implications en termes de droits humains. Il vise également l'élimination de la détention des enfants pour garantir leurs droits fondamentaux et leur bien-être dans l'Union Européenne.



Activités et réalisations en 2021



- Organisation de trois **ateliers transnationaux** qui réuniront au moins 60 experts parmi les 7 pays partenaires, suivis d'une série de conférences en ligne.



- Développement de **quatre modules de formation** traduits en six langues différentes, ainsi que d'autres outils d'apprentissage en ligne.



- Organisation de **formations nationales** dans cinq des pays partenaires à destination des avocats, juges et professionnels d'organisations de la société civile en contact avec cette problématique.



- Diffusion de toutes les **publications et autres ressources** du projet, notamment à travers une page web où seront accessibles une base de données ainsi que des vidéos informatives.



Pendant la première année du projet, la première étape a consisté à **réaliser un état des lieux** de la problématique dans chacun des pays partenaires. **Trois rencontres transnationales** ont été organisées afin de réunir des experts de différents bords (juristes, avocats, travailleurs sociaux, universitaires, membres de l'administration, membres d'organisations de la société civile, etc.) autour de la question de la détention d'enfants pour des motifs liés à la migration. Les rencontres ont permis de mettre en avant des exemples concrets de pratiques inspirantes d'alternatives à la détention qui permettent de protéger les droits des enfants.

En parallèle, **quatre modules de formation** à destination des professionnels en contact avec la détention et ses alternatives ont été élaborés, en y incorporant le fruit des discussions ayant eu lieu pendant les rencontres transnationales.

Une base de données de jurisprudence a également été créée pour y mettre à disposition des professionnels les décisions de justice utiles en termes de plaidoyer et contentieux stratégique. Ces réalisations seront distribuées au courant de l'année 2022 à l'occasion de l'organisation de formations.



Partenaires

- Aditus (Malte)
- Association for Juridical Studies on Immigration (ASGI) (Italie)
 - Défense des Enfants International – Belgique.
 - Foundation for Access to Rights (Bulgarie).
 - Greek Council for Refugees (Grèce).
- Helsinki Foundation for Human Rights (Pologne).
 - Hungarian Helsinki Committee (Hongrie).

Avec le soutien du Fond Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne (AMIF)



PROJET PALESTINE



Chaque année des centaines d'enfants palestiniens sont arrêtés et détenus par l'armée israélienne.

Ces arrestations ont lieu dans un contexte très sensible et enfreignent les standards internationaux. Depuis leur arrestation, trois enfants sur quatre subissent des violences. Dans la plupart des cas, ces enfants sont accusés de jets de pierre et peuvent encourir jusqu'à plusieurs mois d'emprisonnement. A travers le projet, nous apportons à ces enfants et à leur famille un soutien socio-juridique afin de favoriser la bonne application de leurs droits.



L'objectif global est d'améliorer le respect des droits des enfants palestiniens en conflit avec la loi israélienne mais aussi palestinienne par le développement d'un environnement plus protecteur qui favorise notamment la participation des enfants.

Activités et réalisations en 2021

La situation des organisations de la société civile, en ce y compris particulièrement celle de DEI-Palestine, s'est fortement détériorée durant l'année 2021. Cet état est notamment dû à la volonté du gouvernement israélien de faire taire toute critique questionnant la politique qu'elle mène dans les territoires palestiniens occupés. Dans cette logique, plus spécifiquement, DEI-Palestine fait l'objet d'attaques israéliennes répétées depuis déjà quelques années.

Celles-ci se sont renforcées en 2021 :

-Le jeudi 29 juillet, les **forces israéliennes ont fait irruption au siège de DEI-Palestine à Ramallah**. Vers cinq heures du matin, une douzaine de soldats israéliens ont forcé la porte d'entrée et ont confisqué des ordinateurs, des disques durs et des dossiers d'enfants palestiniens détenus que l'association représente devant les tribunaux militaires israéliens. Aucun document indiquant la raison de la fouille ou la liste du matériel saisi n'a été laissé par les militaires.



Images de la descente des forces israéliennes dans les bureaux de DCI Palestine

Pour plus d'information (explications et vidéo du raid) : *Israeli forces raid DCIP office, confiscate computers and client files* | *Defense for Children Palestine (dci-palestine.org)*



-Le 19 octobre, le Ministère israélien de la défense a **désigné le DEI-Palestine et cinq autres organisations palestiniennes bien connues de défense des droits de l'homme et de la société civile comme des "organisations terroristes"**.

-Le 7 novembre, le chef du commandement central de l'armée israélienne, qui supervise la Cisjordanie, a signé un ordre militaire déclarant ces organisations "illégales".

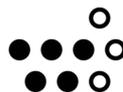
Malgré tout, DEI-Palestine continue son travail sans relâche et parvient à mener les activités du projet. A titre d'exemple, DEI-Palestine a apporté son soutien juridique à 116 enfants avant qu'ils ne soient auditionnés par les autorités israéliennes. DEI-Palestine a clos 213 dossiers d'enfants devant les tribunaux militaires israéliens et, 165 dossiers d'enfants en conflit avec la loi palestinienne.

En matière de plaidoyer, le projet vise particulièrement à promouvoir les droits des enfants palestiniens arrêtés, poursuivis et détenus par l'armée israélienne. Nous souhaitons particulièrement sensibiliser, informer et rendre acteurs les organisations de la société civile, les acteurs politiques et institutionnelles et, dans une moindre mesure, le grand public. Pour cela, nous développons et adaptons la campagne «No way to treat a child» au contexte belge et européen. **Dans cette optique, nous avons sous-titré trois vidéos de la campagne NWTTAC.**



Campagne "No Way To Treat A Child"
NWTTAC.DCI-PALESTINE.ORG

Financé par : Wallonie Bruxelles International (WBI)



Wallonie - Bruxelles
International.be

Partenaires





ADEVIO

Approche Droit de l'Enfant dans la prise en charge de l'Extrémisme Violent



La prise en charge des jeunes impliqués dans des faits de radicalisme ou extrémisme violent (ci-après « FREV ») est trop souvent abordée de manière punitive et sécuritaire. Pourtant, ces jeunes sont bien souvent mineurs et bénéficient donc de droits spécifiques consacrés dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant.

Afin de parvenir à ce changement, nous agissons sur deux axes principaux. Le projet vise à :

- **Renforcer les capacités des acteurs de terrain** en contact avec ces jeunes afin que ces derniers soient mieux outillés, soutenus et encouragés dans leur travail d'importance capitale dans le processus de prise en charge de ces jeunes.
- **Changer les comportements de la population et des décideurs** vis-à-vis des jeunes en conflit avec la loi pour FREV



Le projet ADEVIO vise à améliorer le respect des droits des jeunes en conflit avec la loi pour FREV à tous les stades de la prise en charge en vue de favoriser leur réinsertion dans la société.

Activités et réalisations en 2021



État des lieux

Cette étape a été consacrée à l'analyse du radicalisme violent en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Tunisie. Plus spécifiquement, les rapports produits dans ce cadre nous ont permis de tirer un bilan sur les pratiques et les besoins en matière de prévention, de prise en charge et de réinsertion des jeunes.



Construction d'une prise en charge intégrée de l'extrémisme violent adaptée aux droits de l'enfant

Cette phase est dédiée à l'élaboration d'outils pour soutenir les professionnels en contact avec les jeunes en conflit avec la loi pour FREV dans leur travail de prise en charge et d'accompagnement à la réinsertion.



Renforcement des capacités des professionnels

Après avoir développé un plan d'action sur la base des constats des rapports d'état des lieux, des outils ont été identifiés et seront partagés avec les intervenants de première ligne des services de prise en charge et réinsertion des jeunes en conflit avec la loi pour FREV en Tunisie. Ces outils sont en phase d'adaptation et seront partagés avec ces intervenants lors de formations visant à renforcer leurs capacités.



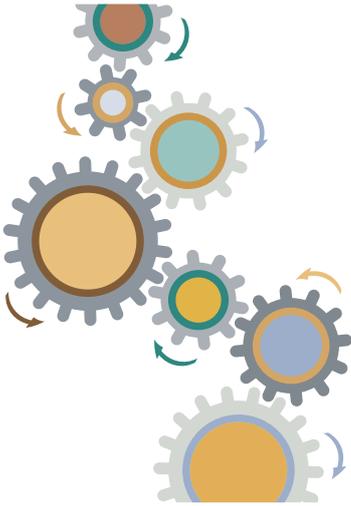
Plaidoyer politique

La stratégie développée lors de la première phase du projet sera mise en place afin de changer les comportements et les perceptions des décideurs politiques et des autorités. Notre position consiste à défendre que chaque jeune doit être traité de la même manière qu'il/elle soit dans un processus judiciaire pour FREV ou pour d'autres types de faits.



Évaluation

La dernière phase du projet sera réservée à l'évaluation. Durant l'année précédente, les professionnels auront eu le temps de mettre en pratique les différents outils, les différents conseils qui leur auront été donnés. Il sera alors temps de commencer à constater les changements tant dans la pratique que dans les comportements.



L'année 2021 a été consacrée à l'adaptation des **outils de prévention et prise en charge** précédemment sélectionnés parmi les bonnes pratiques promues en FWB. Deux outils ont été mis en avant dans cet objectif :

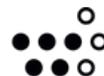
- **-Album de la confiance aux récits**, un outil d'accompagnement des familles concernées par la problématique de l'extrémisme violent, produit par le Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Radicalismes et Extrémismes Violents et réalisé par Elodie Druart et Isabelle Seret, psychologue et sociologue clinicienne respectivement
- **Rien à Faire Rien à Perdre**, une série de capsules vidéo basées sur le recueil de récits de vie de jeunes belges ayant entrepris de rejoindre les zones de combat en Syrie et en Irak. Cet outil a été réalisé par Isabelle Seret.

Ces outils ont été transmis à Défense des Enfants International Tunisie afin de les adapter au contexte tunisien pour pouvoir les diffuser ensuite parmi les travailleurs sociaux et psychologues chargés de l'accompagnement des mineurs et de leurs familles.



Pour faciliter l'appropriation de ces outils, une **formation a été organisée en Tunisie du 24 au 26 novembre 2021**. Cette formation bénéficiait du soutien de Wallonie-Bruxelles International à travers son programme de coopération bilatérale entre la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et la Tunisie. Une vingtaine de professionnels tunisiens issus de différents ministères mais aussi travaillant dans les Centres de Défense et d'Intégration Sociale ont eu l'occasion d'échanger et de renforcer leurs compétences à travers des ateliers participatifs autour des deux outils développés en FWB.

Ce projet est financé par Wallonie Bruxelles International (WBI).



Wallonie - Bruxelles
International.be

Coordonné par : **DEI-Belgique**



En partenariat avec : **L'association tunisienne des droits de l'enfants / DEI Tunisie**





NOS PROJETS POUR LA

PROTECTION DE

L'ENFANCE





BECOME SAFE

BECOME SAFE



Les enfants/jeunes en migration rencontrent des difficultés pour signaler la violence qu'elles subissent et la violation de leurs droits. **Le projet vise à améliorer leur protection et à faire respecter le droit à une assistance et à des soins de qualité, par le biais d'une approche pédagogique, novatrice et participative. Il vise à lutter contre leur exclusion, favoriser leur autonomie, renforcer leurs compétences sociales et de confiance en soi.**



L'objectif du projet Become Safe est d'améliorer la protection des enfants et des jeunes migrant·e·s victimes ou à risque d'être victimes de violence, et de faire respecter leurs droits à une assistance et à des soins de qualité.

Activités et réalisations en 2021



- La formation de « jeunes engagé·e·s » dont les capacités ont été renforcées pour le permettre de sensibiliser des enfants en migration quant à leur droit à la protection et l'existence de services de soutien, pour les rendre capables de se mobiliser.



- La création d'outils de sensibilisation par des enfants en migration pour réaliser des campagnes d'information à destination des enfants et des professionnel·le·s (accueil et aide à l'enfance).



- La coordination et l'échange d'apprentissages et de bonnes pratiques, et notamment la création de protocoles de collaboration et d'orientation entre services.



- La formation de 120 professionnel·le·s pour qu'elles puissent fournir un soutien spécialisé aux enfants en migration dans l'accès à des services de soutien adaptés à leurs besoins.



- **Consultation auprès d'enfants en migration**

La consultation a été menée par le groupe de jeunes engagé·e·s, qui a créé des activités participatives afin de recueillir les points de vue des enfants et des jeunes en migration sur la protection, la sécurité et les connaissances sur les moyens de demander de l'aide en cas de risque de violence. Les informations recueillies lors de cette journée ont servi à nourrir la création du matériel de sensibilisation par les jeunes afin qu'ielles puissent ensuite se rendre dans des centres d'accueil pour animer des ateliers de sensibilisation.

Cette consultation a donné lieu à une analyse, combinant le résultat d'observations, de réflexions et de constats. 13 jeunes engagé·e·s ont pu y participer, en s'appuyant si nécessaire sur le soutien de personnes de DEI-Belgique, et ont mené des ateliers auprès de 35 enfants âgé·e·s de 6 à 18 ans provenant de deux centres d'accueil Croix-Rouge situés à Yvoir (Bocq et Pierre Bleue). Les activités participatives créées par les jeunes engagé·e·s étaient du théâtre action, une marche exploratoire, une activité photo-langage, et une activité images et mots.

**Durée : 2 ans
FEVRIER 2021-FEVRIER 2023**

Ce projet est financé par le programme Droit, Egalité Citoyenneté de la Commission Européenne



Partenaires

**Defense dor Children International - Greece
Defense for Children International - Italia
Defense for Children International - Spain
Defense for Children International - World Service
Ordine Assistenti Sociali della Liguria Italy
Terre des Hommes - Hongrie**



PARCS



PARCS (Pour des Activités Récréatives et de loisirs dans un Cadre Sûr) est un projet qui a été lancé en septembre 2019 et qui durera jusqu'en décembre 2021.

Les enfants disposent d'un droit de pratiquer des activités sportives et de loisirs, qui sont essentielles pour leur santé, leur bien-être et leur développement. Il est fondamental que l'environnement dans lequel ils pratiquent ces activités garantisse la protection de leurs droits, y compris contre toute forme de violence.

La prévalence de violences et abus dans le cadre des activités sportives et de loisirs est un problème peu traité en Belgique francophone. Il est donc nécessaire de sensibiliser le grand public et plus particulièrement les organisations concernées, pour instaurer directement au sein de celles-ci des formations et codes de conduite afin de leur permettre de mettre en place des politiques de protection de l'enfance adaptée à leurs besoins. Il y a également un travail à fournir afin d'accompagner ces changements par une législation pertinente.



Le projet PARCS a pour objectif d'améliorer la protection des enfants dans le cadre des activités sportives et de loisirs, notamment par une utilisation adaptée et raisonnée de l'outil que sont les politiques de protection de l'enfance (PPE).

Activités et réalisations en 2021



Etat des lieux :

En premier lieu, il semblait pertinent d'essayer de sonder les professionnels des sports et des loisirs pour comprendre ce que la protection de l'enfance, et en particulier l'outil des Politiques de Protection de l'Enfance évoquaient chez eux. Cette enquête exploratoire a suscité un engouement encourageant, et a donné lieu à **quelques constats clés** : les activités du projet semblent correspondre aux besoins de terrain et, nouvelle positive, les intervenants ont de bonnes bases de travail. Ils mettent souvent déjà des stratégies en place pour prévenir ou répondre aux violences, de manière principalement informelle. Globalement, les répondants réclament davantage d'outils concrets et formels et d'encadrement de leurs pratiques.



Diffusion d'une campagne nationale :

Parallèlement à cela, le projet PARCS souhaite **sensibiliser les parents, enfants et professionnels à leurs rôles respectifs dans la protection de l'enfance dans les loisirs et sports**. Pour cela, une campagne d'envergure a été lancée en octobre 2021 à destination de ces trois publics. La campagne **Tupeuxledire** Elle encourage principalement les enfants et les parents à s'exprimer sur les questions touchant à la protection, et à libérer la parole autour des violences. Pour ce qui est des intervenants, l'objectif est de les encourager à adhérer à une **Charte de la bienveillance**, en vue de les entraîner dans un programme de soutien à la création d'une Politique de Protection de l'Enfance pour leur organisation. Des podcasts leur ont été régulièrement envoyés. Plusieurs vidéos, visuels et textes d'interpellations ont également été créés et diffusés pour sensibiliser le plus grand nombre.





Soutien des organisations :

L'un des grands objectifs du projet est de **promouvoir l'outil que sont les Politiques de Protection de l'Enfance (PPE)** comme un cadre permettant d'améliorer la prévention et la réaction face aux violences. Pour ce faire, un **Guide Pratique** a été rédigé et largement diffusé. Son objectif est de soutenir les intervenants sportifs et de loisirs dans leurs démarches. Afin qu'il corresponde bien aux besoins de terrain, **8 projets pilotes ont été lancés**. 8 structures se sont donc portées volontaires pour tester la méthodologie en enclenchant leur propre processus d'adoption d'une PPE. Pour les soutenir, une dizaine d'intervenants spécialisés ont été recrutés et formés, et œuvrent maintenant dans l'accompagnement, en binôme avec un partenaire. Ils resteront disponibles à la fin des projets pilotes pour aider d'autres organisations.



Plaidoyer :

Enfin, PARCS s'inscrit dans un cadre plus large : celui de la **législation**, notamment régionale. Celle-ci, pour différentes raisons, ne correspond pas toujours aux besoins de terrain. C'est pourquoi le projet a également à cœur de la faire progresser dans une direction toujours plus propice à garantir que les droits au développement, au divertissement et à la protection des enfants soient réellement garantis, sans concessions.



Ce projet est financé par la Commission européenne (REC)



Partenaires : **DCI-Wold Service, le Délégué général aux droits de l'enfant, Yapaka**





LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES ENFANTS - VAC



La **lutte contre les violences à l'égard des enfants** est un sujet plus que jamais d'actualité. En effet, la pandémie de Covid19 expose les enfants à un risque plus important de violence et de maltraitance. Un tiers de la population mondiale a été ou est encore confiné. Des millions d'enfants ont été ou sont encore déscolarisés. Les restrictions de mouvement, la perte des revenus, l'isolement et la promiscuité augmentent et cela entraîne de plus grands risques pour les enfants de subir des violences qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles et ce, en particulier pour ceux dont la famille est déjà marquée par un certain degré de violence et de dysfonctionnement. **Dès lors, aujourd'hui, il est d'autant plus important d'être attentif et de veiller à ce que les enfants évoluent dans un environnement sain et dénué de toute violence.**



Le projet VAC a pour objectif est de renforcer la promotion des droits de l'enfant et, plus particulièrement, la protection de l'enfance et la lutte contre les violences à leur égard. A travers des activités ciblant, d'un côté, les professionnels et, d'un autre côté, le grand public et le politique, nous souhaitons initier un changement de comportement afin de contribuer à ce que le droit des enfants à mener une vie sans violence soit respectée.

Activités et réalisations en 2021

Tout au long de l'année 2021, DEI-Belgique a pu constater au cours de ses contacts et échanges avec ses interlocuteurs tunisiens que le phénomène de violence reste une problématique aigüe en Tunisie. Le Covid a exacerbé ces violences même si la Tunisie a tenté de répondre avec les moyens dont elle dispose. Ça c'est notamment traduit par la mise en place d'une Ligne Verte d'écoute téléphonique gratuite en soutien aux personnes victimes de violence.

DEI-Belgique en partenariat avec le Ministère de l'enfance tunisien continue ses efforts pour lutter contre les violences à l'égard des enfants à travers la **formation des professionnels et les échanges de bonnes pratiques entre les partenaires du projet.**

En 2021, nous avons notamment :

Préparé d'une visite d'étude de représentants du Ministère de l'enfance tunisien :

Cette visite d'étude vise à appuyer la Tunisie dans le cadre du développement de sa politique publique pour l'enfance. Des cadres du Ministère de l'enfance prendront part à cette visite que devrait être organisée en 2022. Après analyse de la Politique Publique Intégrée de Prévention et de Protection de l'Enfance tunisienne et une analyse comparative entre les besoins tunisiens et les apports potentiels en Fédération Wallonie-Bruxelles, le programme de la visite a été développé par DEI-Belgique et soumis pour commentaires auprès du Ministère. Une note conceptuelle de cette visite reprend le contexte de la visite, l'objectif général, les besoins et les réponses aux besoins tout en proposant un programme de visites.



Formation



L'équipe de DEI-Belgique a dispensé une formation sur les violences dites éducatives ordinaires les 25 et 26 novembre 2021 à Tunis. La formation s'axait autour d'une discussion théorique (qu'est-ce que sont les VDEO, leurs conséquences, leurs signes, la législation internationale et nationale) ainsi que sur des échanges et exercices pratiques. Elle a permis de lier les expériences belges aux expertises des participant·e·s tunisien·ne·s afin de créer des synergies et de réfléchir à des solutions pour faire progresser le droit des enfants à la protection contre toutes les formes de violence.



Outils pédagogiques



4 outils pédagogiques de DEI-Belgique ont été sélectionnés. Ils seront adaptés et traduits afin de contribuer à sensibiliser le grand public sur la question des violences à l'égard des enfants et des droits de l'enfant de manière générale et, ainsi, concourir aux objectifs de la politique publique tunisienne pour l'enfance. Ce travail de traduction et d'adaptation sera réalisé avant la tenue du Sommet mondiale contre les châtiments corporels prévu en novembre 2022. Ils pourront faire l'objet d'une diffusion notamment lors de cet événement.

Ce projet est financé par Wallonie-Bruxelles International et réalisé en partenariat avec le Ministère de l'Enfance tunisien





LES NOUVEAUX PROJETS EN 2022





L'année 2021 a été également marquée par le développement de projets pour les années futures



PREFACE

Le projet PREFACE (Positive and Responsive Education for All ChildrEn) a été conçu afin d'endiguer le phénomène de la violence dite éducative ordinaire à l'égard des enfants en Belgique. Ce projet, d'une durée de deux ans (2022-2024), est coordonné par Défense des Enfants International (DEI) - Belgique, en partenariat avec le Délégué Général aux droits de l'enfant, DCI World Service Foundation et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Les activités de PREFACE porteront sur 4 axes :

1. Encourager la participation des enfants
2. Accompagner les familles en proposant des ateliers gratuits destinés aux parents afin de les sensibiliser aux difficultés vécues par les enfants, informer sur les conséquences des VDEO, et soutenir concrètement les parents vers une démarche d'éducation non-violente.
3. Améliorer la prévention et la détection des VDEO dans le milieu scolaire
4. Poursuivre le travail de plaidoyer pour l'adoption d'une loi inscrite dans le Code Civil interdisant l'usage de la violence dans l'éducation et incitant le développement de l'accompagnement des familles.



CHILD-FRIENDLY JUSTICE EUROPEAN NETWORK

L'année 2021 marque un tournant dans la existence du réseau européen consacré à la justice adaptée aux enfants ou, en anglais, le « **Child-Friendly Justice – European Network** ». En effet, à l'automne, DEI-Belgique a vu ses efforts récompensés par le soutien financier officiel de la Commission européenne apporté au réseau pour une période de quatre ans renouvelables allant de 2022 à 2025.

Ce soutien est un aboutissement et une reconnaissance importante d'un travail débuté en 2018 lorsque le réseau fut officiellement lancé lors du Forum européen sur les droits de l'enfant organisé par la Commission européenne. Entre-temps, DEI-Belgique, porteur, fondateur et hôte du réseau, a déployé une énergie considérable pour fédérer 19 organisations et institutions académiques situés dans 17 pays autour d'un sujet extrêmement important puisqu'il vise à rendre les systèmes de justice européens mieux adaptés aux besoins des enfants. Suite à cette excellente nouvelle, l'équipe de DEI-Belgique a lancé un processus de recrutement pour former l'équipe de cinq personnes qui coordonnera et mettra en œuvre les activités du réseau autour de trois axes principaux : la participation des enfants, le renforcement des compétences des professionnels et le plaidoyer politique. Longue vie au CFJ-European Network !



COMMUNICATION



Pour défendre les droits de l'enfant, il faut d'abord les connaître ! C'est pourquoi DEI-Belgique place la sensibilisation aux droits de l'enfants au cœur de sa communication. Cette année, nous avons continué à augmenter notre présence en ligne et plus particulièrement sur les réseaux sociaux, en proposant des contenus informatifs et accessibles au plus grand nombre. **Dans toutes nos communications et diffusions, le respect du droit à l'image et de l'intérêt supérieur de l'enfant sont une priorité absolue.**

Notre communication repose sur 3 objectifs :

- Informer et sensibiliser afin de promouvoir les droits de l'enfant
- Faire connaître nos actions et diffuser nos réalisations auprès d'un public cible (professionnels en contact avec les enfants), mais aussi du grand public
- Prendre position et réagir aux actualités nationales et internationales sur les droits de l'enfant



Notre site internet www.dei-belgique.be, rassemble toutes les réalisations de l'association (rapports, analyses, recherches etc..), actions de plaidoyer, les dernières nouvelles des projets et plus encore !



En moyenne, le site internet compte près de 800 visites par mois.

Notre newsletter



Chaque mois, nous diffusons une newsletter regroupant les dernières activités de l'association et des projets en cours, ainsi que les actualités en matière de droits de l'enfant au niveau belge et international.

En 2021, plus de 700 personnes étaient abonnées à la newsletter de DEI-Belgique.



Une communauté qui s'agrandit !



En décembre 2021, les réseaux sociaux de l'association comptaient :

 Plus de **2850 abonnés**

 Plus de **870 abonnés**

 Plus de **540 abonnés**

 Plus de **320 abonnés**



FINANCES



Comptes de résultats 2021

Compte	Commentaires	Recettes	Dépenses
Recettes propres	Ventes - formations - prestations	16.817	
Autres produits	Majoritairement subsides, dont projets Européens	784.294	
Services - Biens divers	Frais de fonctionnement, transfert aux partenaires, frais de déplacements etc.		319.622
Amortissement	Pour 2021		5.045
Rémunérations - Charges sociales	Salaires et charges sociales		476.433
Charges d'exploitation diverses	Subside et recettes comptées 2 fois (régularisation)		553
Produits/charges financières	Charges = frais de gestion bancaire	2	521
Produits/charges exceptionnelles	Reprises amortissements / réduction valeur	0	
Total		801.113	802.174
Résultats année		-1.061	



L'ÉQUIPE EN 2021



Benoit Van Keirsbilck
Directeur



Laurent Beauthier
Coordinateur de projets



Eva Gangneux
Chargée de plaidoyer et Chargée
de projet en justice des mineurs



Clémentine Léonard
Chargée de plaidoyer en
protection de l'enfance



Mimona Manouach
Coordinatrice administrative
et financière



Emna Mzah Miralles
Chargée de projet en
justice des mineurs



Pierre-Vincent Morvant
Chargé de projet en justice
des mineurs



Emmanuelle Vacher
Chargée de projet en
protection de l'enfance



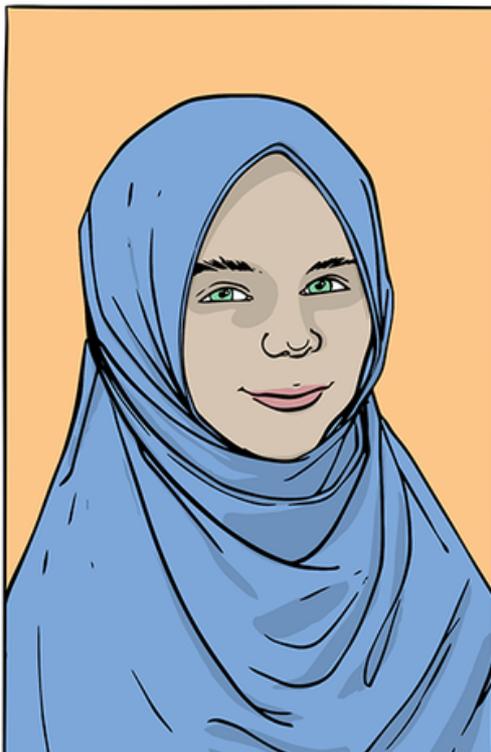
Cécile Wlodarczak
Chargée de communication

Stagiaires



Un très grand merci à **Luz, Morgane, Mathilde, Léna, Elorri et Zoé** pour leurs précieuses contributions au travail de l'association !





SUIVEZ-NOUS !



DEI-BELGIQUE.BE



DefensesdesEnfantsBelgique



@DEI_Belgique



DEI-BELGIQUE



deibelgique



Rue du Marché aux Poulets, 30
1000 Bruxelles
Belgique



+ 32 (0) 2 203 79 08



info@defensesdesenfants.be